



Famille

Enjeux

L'individualisation de notre société et la modification profonde de nos cellules familiales ont contribué à l'émergence de nouveaux codes relationnels et familiaux depuis les années soixante. Nous sommes passés de la « famille heureuse » à « l'individu heureux ». La famille est devenu le lieu du développement de personnalités singulières. Et la présence dans le quotidien d'outils numériques depuis quelques années contribue à accentuer ce mouvement. L'arrivée de la télévision, le développement de l'ordinateur, l'apparition des consoles de jeux mais surtout, l'entrée massive du smartphone dans la cellule familiale continuent à accélérer cette tendance.

Aujourd'hui 90 % des 12-17 ans, 100 % des 18-24 ans et 98 % des 25-39 ans déclarent posséder un téléphone mobile¹, et 98 % des 18-24 ans sont équipés d'un smartphone ; au contraire, les 70 ans et plus ne sont que 35 % à en posséder un. La tranche des 12-17 ans fait figure d'exception parmi les jeunes, avec un taux d'équipement de 83 % en smartphone, qui s'explique par le fait que les parents ne souhaitent investir dans ce type d'équipement trop tôt (trop cher, avec une connexion en permanence). Toutefois, les parents équipent de plus en plus les jeunes enfants afin de « rester en contact ». Mais une fois en possession de ces appareils, les enfants ne répondent pas toujours aux sollicitations de leurs parents, créant ainsi de nouveaux points de frictions.

Les écrans grignotent même la vie des tout-petits. Selon une étude conjointe (Drees-Cnesco - 2013), 83.4 % des élèves de grande section de maternelle passent plus d'une heure par jour devant un écran les jours de classe.

On ne peut pas établir scientifiquement avec certitude que ce type de pratique soit nocif pour les jeunes cerveaux, ce que redoutent certains spécialistes. Car « évaluer la dangerosité des écrans pour les plus jeunes est néanmoins très complexe », prévient **Édouard Gentaz, directeur de recherches au CNRS**. En effet, les chercheurs se heurtent à des obstacles méthodologiques. « Pour établir avec certitude les dommages engendrés par les écrans sur les enfants, il faudrait pouvoir exposer un panel de bébés pendant 2, 4 ou 8 heures par jour à un écran afin d'évaluer avec précisions les impacts, puis comparer les comportements des différents groupes tests. Ou alors filmer en permanence des familles pour voir exactement ce qui s'y passe. Or bien évidemment, nous ne pouvons pas procéder ainsi. Nous nous contentons des observations relayées par les professionnels de santé, des crèches et des parents. Ceci qui est moins fiable sur un plan scientifique. »

Malgré ces réserves, les chercheurs ont néanmoins mis en lumière qu'une corrélation existe entre un temps d'exposition important et l'apparition de certains troubles neuro-développementaux : retard de langage, sommeil de mauvaise qualité, manque de coordination psychomotrice, etc. Une étude de 2016 de **l'American Academy of Pediatrics**² liste les impacts pour les enfants d'un usage intensif et précoce des écrans (obésité, troubles du sommeil, dépression, échec scolaire, problèmes relationnel, exposition précoce à l'alcool, au tabac et au sexe) et préconise la mise en place de temps de déconnexion. Plus récemment dans son rapport annuel remis en novembre 2018, le Défenseur des droits a tiré la sonnette d'alarme en demandant au gouvernement de lancer des travaux indépendants sur la question.

¹ Baromètre du numérique - 2018

² <https://www.aap.org/en-us/Pages/Default.aspx>

Et, en attente des conclusions, **Jacques Toubon** demandait d'interdire purement et simplement des écrans pour les moins de 3 ans au nom du principe de précaution. De son côté, le CSA prône aussi le « zéro écran avant 3 ans ».

Si on considère que les écrans ne peuvent influencer les relations parents-enfants, ils sont assurément des sujets supplémentaires de préoccupations et de tensions familiales. Même si les conflits en génération ont toujours existé, ils prennent une nouvelle forme.

Aussi, le choix d'une société entièrement numérique mérite une réflexion citoyenne et familiale sur l'utilisation Internet, tout en évitant d'enfermer chaque catégorie d'utilisateurs dans des pratiques qui lui sont propres. Selon **Joël de Rosnay**³, aux adultes, on pourrait dire "*n'ayez pas peur des mystères de la chambre jeune*", et aux ados "*initiez vos grands-parents à la culture numérique, histoire de chatter avec eux, aussi.*"

La principale particularité de cette problématique réside dans le fait que beaucoup de parents n'ont pas connu de tablettes ou de smartphones dans leur jeunesse, car cela n'existait pas. Si aujourd'hui une nouvelle génération de parents ayant grandi avec le numérique apparaît, ce n'est pas le cas de la majeure partie d'entre eux. Le défi consiste pour bon nombre de parents à gérer l'éducation numérique de leurs enfants, tout en poursuivant la leur... Ils ne peuvent pas se baser uniquement sur leurs propres réussites ou erreurs pour mettre en place l'éducation numérique de leurs enfants. C'est petit à petit que l'on trouve les repères et l'équilibre nécessaires au bien-être des enfants.

À l'instar de la lecture, de la peinture, il appartient aux parents, dans la cellule familiale, de rendre autonomes les jeunes en leur préconisant des repères de « temps passé » adaptés à leur âge, en les sensibilisant sur les contenus qui doivent être adaptés, et en échangeant sur leurs expériences et leurs acquis numériques. Sur ce dernier point, en effet, rares sont les parents qui déclarent partager une activité numérique avec leurs enfants.

De la nécessité d'éveiller la curiosité et d'aiguiser le sens critique de tous les utilisateurs

- Sensibiliser aux différents risques des réseaux sociaux, des jeux-vidéos et d'Internet.

Pendant des années, le numérique a été perçu comme un univers totalement virtuel qui impliquait que les risques inhérents à cet univers étaient également virtuels. Or, avec le développement des réseaux sociaux et l'émergence des phénomènes de cyber-harcèlement, on découvre pour certains que certains risques ne sont pas si virtuels que cela. Le développement du smartphone renforce l'utilisation de manière individuelle et isolée du numérique ce qui favorise et renforce l'émergence de nouveaux risques.

Les « infoxs »⁴, le harcèlement, les images violentes et la pornographie existent depuis toujours et ne sont pas nés avec les univers numériques. Ce qui change foncièrement c'est que le numérique offre à la fois une facilité d'accès et de diffusion de ces contenus, pour tous les utilisateurs sans distinction, avec une portée planétaire phénoménale. À l'heure où les équipements en smartphones concernent des enfants toujours plus jeunes, il est donc essentiel que les parents prennent conscience que cette décision n'est en aucun cas une démarche anecdotique. Elle nécessite un véritable accompagnement des enfants, afin de les préparer aux mieux à ces éventualités, à ces risques et à toutes ces tentations.

- De son intégration au quotidien comme activité de partage et d'échange.

Changer de paradigme en intégrant que tous ces outils sont désormais une activité à part entière, que l'on peut partager en famille comme n'importe quelle autre activité. Ce n'est pas

³ <https://www.surferlavie.com/>

⁴ Fausses informations

toujours simple, car dans certains cas, ils sont utilisés par les adultes pour s'acheter du temps pour eux et de la tranquillité. Alors que bien utilisés, bien gérés, ces outils sont au contraire des moments de partage et de plaisir, au même titre qu'un jeu de société ou une partie de ballon.

- De connaître et sensibiliser les familles aux risques d'une exposition précoce.

Pour les plus jeunes enfants, il ressort que certains parents achètent de la tranquillité en les mettant devant des tablettes dès l'âge de 18 mois (parfois avant), se privant ainsi de moments de partage et d'échanges pourtant essentiels à leur construction. Tous les troubles que de nombreux médecins ou spécialistes constatent chez les jeunes enfants en cas de surexposition précoce le confirment. Ces troubles ne sont pas intrinsèquement liés aux outils numériques, mais à la manière dont nous les utilisons avec nos enfants qui est souvent inappropriée. Ce phénomène se poursuit à l'adolescence, moment où le jeune construit son identité d'adulte.

La nécessité que les parents s'emparent de ces enjeux éducatifs incontournables devient impérieuse, surtout, qu'ils ont les moyens et la légitimité pour éviter les dérives.

À lire : <http://www.academie-medecine.fr/seance-commune-academie-des-sciences-academie-nationale-de-medecine-academie-des-technologies-lenfant-ladolescent-la-famille-et-les-ecrans-du-9-avril-2019-a-lacademie-d/>

En Mayenne

Ressources

Permettre et maintenir l'accès de toutes les familles au numérique :

- Le service universel des télécommunications garantit l'accès au service téléphonique à un tarif abordable, et le même pour tous les abonnés. Des tarifs spécifiques, appelés tarifs sociaux, peuvent être proposés aux personnes ayant de faibles revenus.⁵ En 2015, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a réorienté le cadre du service universel sur l'accès au service téléphonique avec un débit suffisant pour permettre l'accès à Internet. **Orange**, opérateur en charge du service universel, propose un forfait social Internet à 20 € par mois, auxquels s'ajoutent 3 € par mois pour la location de la **Livebox**⁶, pour les titulaires du RSA notamment. Il n'y a pas d'offre sociale pour la téléphonie mobile car on trouve sur le marché des offres à moins de 10 €.

A noter des initiatives publiques comme celle de **Paris Habitat** (bailleur social de la ville de Paris) qui depuis 2008 propose à ses locataires une offre triple play (regroupant télévision, accès à internet et téléphone fixe) pour seulement 1.37 € TTC par mois.

- Depuis la loi pour une République numérique de 2016, les personnes rencontrant des difficultés pour s'acquitter de leurs factures auprès de leur fournisseur d'accès à Internet peuvent effectuer une demande d'aide auprès du Fonds de Solidarité Logement (FSL) de leur département de résidence. Cette demande a pour effet de suspendre la procédure d'impayé et donc la coupure. Les personnes ayant formulé cette requête peuvent en outre bénéficier d'une aide financière au maintien de la connexion.

⁵ Document SDUSN - Contexte et Enjeux – page 12

⁶ <https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/accident-de-vie-precarite/difficultes-financieres/la-reduction-sociale-telephonique-pour-les-plus-precaires>

- En Mayenne, l'**Opérateur Orange** a contractualisé pour intégrer le FSL. Ainsi, seuls les bénéficiaires abonnés à **Orange** peuvent solliciter ce dispositif qui se traduit par un abandon de créances. Les autres FAI (Fournisseurs d'accès Internet) n'y participent pas.

Susciter le dialogue et apprivoiser le numérique au sein de la cellule familiale

Différents acteurs accompagnent les familles pour une meilleure connaissance et appropriation de l'ensemble des outils numériques et une utilisation raisonnée des écrans.

- Dans le cadre de son programme de travail 2019, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) traitera du sujet de l'**Enfants, écrans et numérique**⁷, dont les travaux porteront sur mise en garde raisonnée par rapport aux risques pour les enfants, sur une base de non-diabolisation et de valorisation des apports du numérique et des écrans.
- **L'Union Nationale des Associations Familiales**⁸ propose des informations claires et pratiques à travers un site dédié pour accompagner et guider les parents dans leurs pratiques numériques familiales⁹.
- **Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information** (CLEMI)¹⁰, via **le réseau Canopé**, opérateur du ministère de l'Éducation nationale est chargé de l'éducation aux médias et à l'information dans l'ensemble du système éducatif français propose des **ateliers Déclic'Critique**¹¹ à destination du personnel enseignant en premier lieu mais disponibles pour tous.
- **La CAF** et **le CLEMI** ont produit la Web-série « **La Famille Tout-Écran**¹² » diffusée en Novembre 2018 sur **France Télévision** issue du guide éponyme publié en 2017. Ce sont des saynètes au ton léger, sans conflit ouvert entre enfants et parents, mais avec pédagogie et bienveillance.
- Un collectif public-privé, qui réunit des acteurs associatifs, des spécialistes de la protection des mineurs et de la famille, des institutions publiques et des professionnels du jeu vidéo propose des clés pour mieux appréhender l'univers du jeu vidéo, à travers le site **Pédagojeux**¹³ dont le Conseil départemental de la Mayenne est ambassadeur ou des initiatives associatives pour l'accompagnement dans l'appréhension des outils numériques¹⁴.

Poursuivre le développement des outils à disposition des familles et de l'innovation

- **Favoriser l'information et l'accueil dès la petite enfance** : les crèches (municipales, familiales ou parentales) publiques et privées, le réseau d'assistantes maternelles départementales. Des initiatives comme en Mayenne avec le développement de la plateforme, « **comme sur des roulettes** »
- Plateformes d'alerte et de signalement (Femmes, Enfants, etc...). Les victimes de violences intrafamiliales ont été dénombrées, elles sont près de deux par jour selon la préfecture de Mayenne. Tout un réseau comprenant les droits des femmes et familles, le Réseau France Victimes, Cita-d 'Elle ou l'association Revivre53.

⁷ http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Programme_HCFEA_2019_v10_janv-2.pdf

⁸ www.unaf.fr

⁹ <https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr/>

¹⁰ <https://www.clemi.fr/>

¹¹ https://www.youtube.com/watch?v=mQyumNkvnNg&list=PL_9QqBd5JCIK0mzBYk6hvToW9RyzFgUxN

¹² https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/espace_familles/guide_emi_la_famille_tout_ecran.pdf

¹³ <http://www.pedagojeux.fr/>

¹⁴ <https://www.open-asso.org/>

- Labellisé « Grappe d'entreprises » depuis 2011, **Novachild** fédère et anime un réseau national composé d'entreprises, de centres de recherches et de formations autour de l'innovation pour le bien-être de l'enfant¹⁵.

¹⁵ <http://www.novachild.eu/presentation/reseau-mission-et-services/>